



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Question écrite n° 61163

Texte de la question

M. François de Rugy alerte M. le ministre des finances et des comptes publics sur les conséquences d'un contrôle fiscal d'une société bénéficiaire du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ainsi lors d'une procédure fiscale, ladite société subit quasi automatiquement une pénalité à hauteur de 40 % pour mauvaise foi ainsi qu'une amende forfaitaire à hauteur de 7 000 euros. À cela s'ajoutent le versement du CICE conditionné à l'épuisement du contentieux fiscal et l'application des mêmes pénalités de 40 % sur impôt sur le revenu des personnes physiques. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assouplir ces pratiques qui pénalisent les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61163

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6136

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)